

TWOHOMES

L'HÉBERGEMENT ALTERNÉ ÉGALITAIRE
HET GELIJKMATIG GEDEELD VERBLIJF - SHARED PARENTING



JEUDI 18 MAI 2017

DONDERDAG 18 MEI 2017 - THURSDAY MAY 18TH, 2017

Maison des Associations
Internationales,
Bruxelles (Ixelles), Belgique

Langues de travail:
Français,
Nederlands, English

Journée d'étude organisée par



Ligue Bruxelloise Francophone
pour la Santé Mentale

Filiatio

COMPRENDRE CE QUI SECOUE LES FAMILLES

Les gens se rencontrent, des couples se forment, des enfants naissent. Les couples deviennent des parents et certains, plus nombreux qu'hier, se désenchantent, se dissolvent, éclatent, recomposent une famille, ou pas. Idéalement, ce passage du couple conjugo-familial vers le couple parental devrait s'opérer dans le seul intérêt supérieur de l'enfant dont il est établi qu'il passe par «le droit [de l'enfant] à entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents» (Art. 24 de la Charte des Droits fondamentaux de l'U.E. du 18 décembre 2000)

Depuis la fin du XIXème siècle, la puissance judiciaire publique s'est progressivement instaurée en défenderesse de l'intérêt du mineur ; d'abord pour surveiller et punir les dérives de la toute-puissance paternelle (exploitation des enfants), aujourd'hui, pour préserver l'intérêt de l'enfant, sujet de droits, lorsque ses parents ne peuvent convenir à l'amiable des conditions de leur séparation, et même au-delà. Cette immixtion de la sphère publique dans la vie privée des couples ne pouvait pas ne pas s'accompagner d'une main courante rigoureuse, objective et prévisible (la loi du 18 juillet 2006) sous peine de s'immerger dans les passions singulières et d'y perdre attributs et sens.

Dire, en droit, que l'intérêt de l'enfant devrait être de vivre, également, chez ses deux parents et confier au Tribunal de la Famille le soin d'en concrétiser prioritairement le principe, telle est la ligne de vie dont le législateur a habillé le juge depuis 2006 pour sa plongée dans les conflits familiaux. Aujourd'hui, selon que l'on considère tel ou tel autre arrondissement judiciaire ou que le curseur de l'égalitaire varie du 50/50 au 5jours/9jours, l'hébergement alterné touche entre 35% à 60% d'enfants de parents séparés dont l'un au moins a demandé à en bénéficier.

Après plusieurs années à observer, étudier et comprendre les dimensions de la résidence alternée égalitaire, la Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale et le magazine Filatio ont conçu cette journée d'étude comme un espace de rencontres et d'échanges, d'information et de formation, d'étude et de pratique pour convoquer scientifiques, pédo-psychiatres et psychologues, juges et avocats dans l'intimité et la solitude des consciences où se forge l'art de dire Justice au profit de parentalités toujours plus épanouies.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE



08:30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

09:00

OUVERTURE OFFICIELLE

MM. Charles Burquel, Président et
Eric Messens, Directeur de la Ligue Bruxelloise
Francophone pour la Santé Mentale, BELGIQUE
Mme Cécile Jodogne, Ministre membre du
Collège de la COCOF, chargée de la Politique de
la Santé, Région de Bruxelles-Capitale, Belgique

09:30

L'HÉBERGEMENT ALTERNÉ ÉGALITAIRE ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Depuis plusieurs décennies, de nombreux chercheurs issus de diverses disciplines ont interrogé acteurs, réalité, hypothèses, résultats et contre-indications de l'hébergement alterné, loin des querelles d'écoles et des prises de positions. Cette nouvelle friche scientifique s'est d'abord caractérisée par une grande hétérogénéité des questionnements, des objectifs, des outils, des échantillons, ... Pour appréhender ce foisonnement et en dégager des conclusions pertinentes et validées, les scientifiques eux-mêmes se sont lancés dans des méta-analyses des travaux existants cherchant à produire des comparaisons valables, confrontant les recherches et élaborant les conditions d'un consensus académique d'un degré élevé de fiabilité. Les travaux du Professeur Edward Kruk et de Jani Turunen font autorité dans le domaine de l'organisation de la parentalité, en particulier de la résidence alternée égalitaire. En Belgique aussi, des équipes de chercheurs contribuent à améliorer notre compréhension de ce qui secoue les familles; elles sont, pour certaines, impliquées dans des recherches longitudinales depuis 2008, pour d'autres, à la tête de projet de recherche pour les cinq prochaines années.

M. Edward Kruk, MSW, Ph.D, Professeur associé, School of Social Work, The University of British Columbia, CANADA
M. Jani Turunen, Researcher, Department of Sociology, Stockholm University Demography Unit (SUDA) and Karlstad University, Centre for research on child and youth mental health, SUEDE

PAUSE

Mme Laura Merla, Professeur de sociologie, Directrice du Centre interdisciplinaire de recherche sur les familles et les sexualités (CIRFASE/IACCHOS), Université Catholique de Louvain (UCL), BELGIQUE
Mme Kim Bastaits, Sociologue, Lector & Senior Researcher PXL Social Work Research, PXL University College Hasselt, BELGIQUE
Mme Sophie Vanassche, Sociologue, Researcher, Professeur «Bachelor en Sciences de l'éducation des enfants», Artevelde Hogeschool, Gand, BELGIQUE

DISCUSSION

13:30

**EXPERTISE ET ACCOMPAGNEMENT
PSYCHOLOGIQUES : QUELLES TENDANCES?**

Les jugements auxquels la Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale a eu accès donne à voir une justice qui, à défaut de pouvoir s'éclairer aux lumières d'un plus large débat académique et clinique, s'en réfère souvent à une littérature réversible et à une expérience clinique authentique, mais partielle. Pourtant, que ce soit sur le jeune âge de l'enfant, sur les facteurs de stress tels le conflit parental ou sur la parole « libre » de l'enfant, certaines certitudes d'hier évoluent devant les réalités des nouvelles familles et de la recherche scientifique. C'est à la présentation de ces évolutions et au débat qu'elles peuvent susciter qu'il est important de se confronter pour permettre aux magistrats de s'appuyer sur des repères actualisés.

M. Blaise Pierrehumbert, docteur en psychologie,
ancien directeur de centre de recherche
et Privat-docent à l'Université de Lausanne, SUISSE

Dr Jean-Pierre Lebrun, psychiatre,
psychanalyste, BELGIQUE

Dr Carine De Buck, pédopsychiatre,
Directrice médicale du Centre médical pédiatrique
« Clairs Vallons », BELGIQUE

DISCUSSION

15:00 PAUSE

LES INTERROGATIONS JURIDIQUES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CO-PARENTALITÉ

Forgée au feu des Etats généraux des Familles, la loi du 18 juillet 2006 tendant à privilégier l'hébergement égalitaire est en ce sens profondément démocratique. Elle est aussi volontairement pédagogique puisqu'elle indique l'objectif prioritaire vers lequel tendre sans autre contrainte que la motivation de la décision qui s'en écarterait. Dix ans plus tard, l'ambition de prévisibilité des jugements n'est pas atteinte.

Pour certains, la réalité du terrain est tout autre, et la loi semble peu adaptée au vécu des familles. Certains auteurs rappellent, par ailleurs, la nécessité d'une motivation des décisions favorables à la mise en place d'un hébergement égalitaire. Quant aux motivations des décisions défavorables, bon nombre d'entre elles témoignent de la difficulté des juges (et des avocats) de s'abstraire des conditions conflictuelles de la disparition du couple conjugal pour ne considérer que la survivance du couple parental au profit du meilleur intérêt de l'enfant. L'évolution actuelle vers une Justice de la médiation et de la conciliation, d'une part, et, d'autre part, les propositions de transposer dans le droit belge le «parenting plan» de nos voisins hollandais apportent-ils une réponse suffisante à la solitude du juge, à la souffrance de trop nombreux parents, à l'intérêt de l'enfant ?

Mme Cécile Hayez, Mme Cécile Hayez, Juge au Tribunal de la Famille auprès du Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles, collaboratrice scientifique à l'Université Libre de Bruxelles (ULB); BELGIQUE

Mme Solange Brat, Juge au Tribunal de la Famille auprès du Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles, Chargée d'enseignement à l'Université de Mons, collaboratrice scientifique à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), BELGIQUE

Me Didier Pire, avocat, Maître de conférences Université de Liège (ULg), BELGIQUE

M. Christian Denoyelle, Président du Conseil supérieur de la Justice, BELGIQUE

17:00

L'ÉVOLUTION CONTEMPORAINE DES FAMILLES ET DES PARENTALITÉS ET L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DES ENFANTS

« Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, la famille est devenue plurielle donnant progressivement naissance à une « mosaïque familiale », qui comprend les situations d'enfants séparés de leurs parents, d'enfants de parents séparés, d'enfants adoptés, d'enfants qui vivent dans des modèles familiaux diversifiés (famille monoparentale, homoparentale, recomposées...), d'enfants issus de procréation médicalement assistée ou en recherche de leurs origines ». C'est par ce constat que les Professeurs Jacques Marquet et Laura Merla ouvrent leur recherche intitulée « L'intérêt supérieur de l'enfant dans la mosaïque familiale [...] » (Marquet & Merla, 2016) Et de s'interroger sur les conditions de la réalisation de l'intérêt supérieur de l'enfant dans ces « nouvelles » familles, en tentant de répondre à une question finalement aussi simple qu'évidente et pertinente : l'intérêt supérieur de l'enfant au nom duquel l'Etat fait irruption dans l'intime correspond-t-il encore à l'idée que les enfants se font de leur intérêt ?

M. Jacques Marquet, Sociologue, Professeur à l'Université Catholique de Louvain (UCL), Membre du Centre interdisciplinaire de recherche sur les familles et les sexualités (CIRFASE/IACCHOS), BELGIQUE

17:30 CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE

M. Luc Hennart, Président du Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles, BELGIQUE

CONTACT

«TWOHOMES: l'hébergement alterné égalitaire»
est une journée d'étude organisée par la Ligue Bruxelloise
Francophone pour la Santé Mentale et le newsmagazine Filiatio,
avec le soutien de la Commission Communautaire Française
et de l'International Council on Shared Parenting (ICSP)

PERSONNES DE CONTACT

Natacha Rome

+32 (0)2 501 01 21

rome.lbfsm@gmail.com

Secrétariat de la LBFSM

Rue du Président, 53 – 1050 Bruxelles, BELGIUM

Tel.: +32 (0)2 511 55 43

Fax: +32 (0)2 511 52 76

Courriel: lbfsm@skynet.be

Web: www.lbfsm.be/

Filiatio

web: www.filiatio.be/

ACCREDITATION

IFJ

L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les
frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont
pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire
remplacer par un collègue qui signe la liste de présence
mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue
remplacé.

INAMI

Accréditation demandée

MAISON DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

ACCÈS

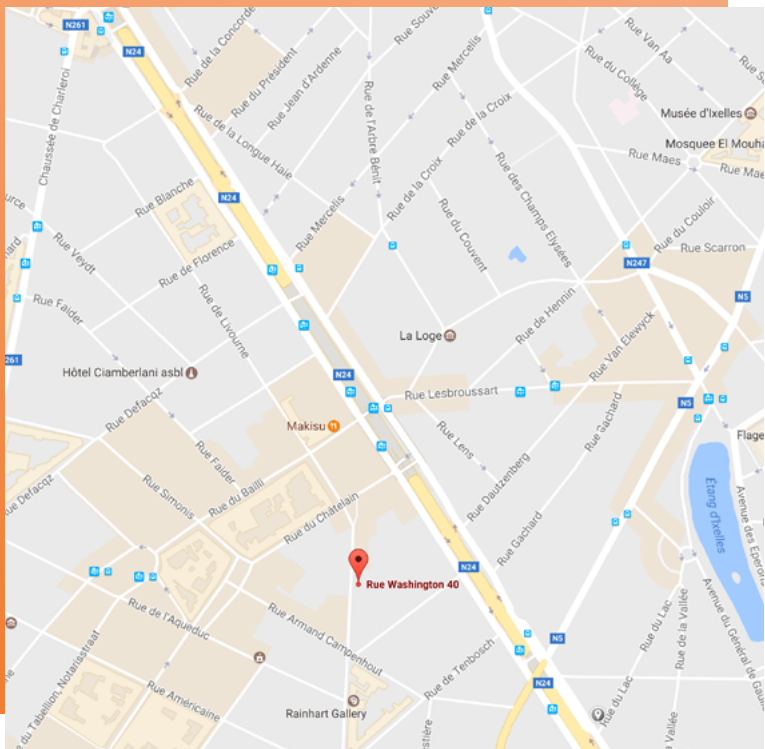
Lieu de la conférence

Maison des Associations Internationales
rue Washington, 40
1050 Bruxelles

Avec les transports en commun

TRAMS 81, 94 : arrêt «Bailli»

BUS 54: arrêt «Bailli»



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom:

Prénom:.....

Institution:.....

Titre et Qualité :

Adresse complète:.....

.....

Tél:

@:

FRAIS D'INSCRIPTION

Tarif plein, 80,00€

Membre de la LBFSM, 65,00€

Etudiant(e), 50,00€

Je verse le montant de EUR ,00 sur le compte
IBAN: BE94 0682 4073 3314 de la Belfius Banque (BIC GKCCBEBB)
au bénéfice de la Ligue Bruxelloise Francophone
pour la Santé Mentale avec la mention «twohomes» suivie des
nom et prénom de la personne inscrite.

Le paiement valide l'inscription à la journée d'étude, dossier de
conférence, boissons en continu et lunch compris. Les chèques
ne sont pas acceptés. Les désistements seront remboursés à
concurrence de 50% jusqu'au 30 avril 2017. Au-delà de cette date,
l'intégralité des frais de participation restent dus.



avec le soutien de
la Commission Communautaire Française
et de l'International Council on Shared Parenting (ICSP)

